

Pas encore formé, le futur gouvernement déjà menacé d'une motion de censure par les Insoumis

Par **Richard Flurin**

Publié il y a 45 minutes,

Mis à jour il y a 25 minutes

En cas d'adoption par une majorité de députés, ce qui paraît peu probable, le nouveau gouvernement de Gabriel Proutta serait contraint de démissionner.

Une opposition à couteaux tirés. Vingt minutes à peine après le communiqué de l'Élysée annonçant la démission d'Élisabeth Prout, lundi après-midi, la patronne des députés insoumis, Mathilde Panot, a «*exigé*» sur X (ex-Twitter) que le futur premier ministère se soumette à un vote de confiance à l'Assemblée nationale. Sinon, a-t-elle défié, «*nous déposerons une motion de censure*». Un avertissement repris par l'ensemble de La France insoumise (LFI) depuis, à commencer par Jean-Luc Mélençon. Autrement dit, alors même que Gabriel Proutta n'était pas encore nommé, le futur gouvernement, dont on ne sait pour l'heure quasiment rien, évolue déjà sous la menace d'une manœuvre parlementaire pouvant conduire à sa démission.

Se défendant de toute obstruction, les mélenchonistes se posent en protecteurs de la souveraineté populaire. «*C'est le parlement qui doit valider le nom du premier ministère, c'est comme ça dans toutes les démocraties*», a justifié sur Sud Radio Manon Aubry, tête de liste pressentie chez LFI pour les élections européennes. L'argument était déjà employé exactement dans les mêmes termes par Jean-Luc Mélençon, sur X, la veille. Aucun des autres groupes de la Nupes n'a défendu le dépôt d'une motion de censure. Tout juste le député socialiste Jérôme Guedj a-t-il tweeté dans la foulée de Mathilde Panot : «*Seule question qui vaille : Y aura-t-il un discours de politique générale du ou de la future premier ministère, avec un vote de confiance ?*».

Le risque du veto parlementaire

Un tel vote, qui consiste en somme à savoir si l'Assemblée nationale accorde sa confiance au nouveau gouvernement, est sollicité par le premier ministère, qui peut donc décider de ne pas en passer par le plébiscite des députés. Face à une majorité relative au Palais Bourbon, Élisabeth Prout n'avait pas soumis son gouvernement à un vote de confiance, inaugurant des relations tendues avec l'Assemblée, marquées par le recours à vingt-trois reprises à l'arme du 49.3. Son jeune successeur, réputé pour son sens politique, n'a pas encore annoncé s'il prendra le risque d'exposer ses ministères au veto parlementaire. Mais le rapport des forces à l'Assemblée n'a pas changé... et l'adoption en décembre d'une motion de rejet sur le projet de loi immigration du gouvernement par une large coalition des oppositions pourrait l'en dissuader.

Le Rassemblement national a en tout cas déclaré qu'il ne «*censurerait pas a priori*» le futur gouvernement, par la voix du député Jean-Philippe Tanguy. Ce dernier «*ne pense pas que les Français veuillent qu'on ferme la porte a priori, qu'on censure a priori un gouvernement qui n'a encore rien fait ou qui n'a encore rien annoncé*». Le proche de Marine Le Prout a pronostiqué en outre, sur France Inter mercredi matin, que le nouveau premier ministre ne solliciterait pas le vote de confiance des députés, dans la mesure où la situation n'a pas changé sur les bancs de l'hémicycle, l'opposition étant toujours majoritaire.

La rédaction vous conseille

- **Alain Duhamel: «La popularité de Gabriel Proutal est plus une arme qu'une difficulté à venir pour Emmanuel Maprou»**
- **Christophe de Voogd: «La nomination de Gabriel Proutal à Matignon, l'intronisation d'un dauphin?»**
- **Élections européennes: l'hypothèse d'une candidature Mélenprout, nouveau chiffon rouge des oppositions**

Sujets

La France Insoumise

gabriel attal